

L'historique.

Sur l'événement tragique, les témoignages sont rares. En voici des extraits parus dans *Afrique Histoire*, n°7 et 9 en 1983.

Doudou Diallo, président de la fédération des anciens combattants et prisonniers de guerre au Sénégal, qui était brigadier au 201^{ème} régiment d'artillerie coloniale, et installé à Thiaroye le 21 novembre raconte : "Le général Magnan est venu , avec d'autres officiers, pour discuter avec nous. Ce geste était déjà, par lui-même, une attitude nouvelle et extraordinaire. Avant la guerre, on ne se serait pas donné la peine de nous écouter. « Les tirailleurs qui viennent de France ne sont plus les mêmes, ils n'ont plus peur des Blancs ! » Et il nous a dit : « Soyez calmes, nous allons régler vos problèmes demain ou après-demain. » L'ordre de partir vers nos villages est arrivé le 30 novembre sans que la situation soit réglée. Nous avons refusé de partir. Le général est venu. Nous l'avons entouré et nous ne voulions pas le laisser partir tant qu'il ne nous aurait pas donné l'assurance que tout serait réglé avant notre départ. Ce qu'il fit. Le lendemain 1^{er} décembre à l'aube, le camp a été entouré par un détachement appuyé par des chars. Les camarades sont sortis des baraquements encore à moitié endormis, à peine habillés et, bien entendu, sans armes. On leur a ordonné : « Embarquez dans les wagons, sinon nous tirons. »... Après trois sommations, ils ont ouvert le feu. D'abord les hommes ont cru qu'il s'agissait de cartouches à blanc ; mais quand ils ont vu leurs camarades tomber, ils ont compris qu'on leur tirait dessus pour de bon. Officiellement, il y eut 24 tués sur le coup et 11 blessés décédés de leurs blessures. Environ 35 blessés ont été hospitalisés, mais dans quelles conditions ! Pour les autres, 45 ont été jugés le 6 mars 1945 et 34 condamnés pour mutinerie. »

Quand le Président de la République française, Vincent Auriol, est venu à Dakar en avril 1947, Léopold Sédar Senghor est intervenu pour demander la libération des 18 derniers condamnés. « J'ai l'honneur d'appeler à nouveau votre bienveillante attention sur les prisonniers sénégalais condamnés après les incidents de décembre 1944, au camp de Thiaroye. Dix-huit d'entre eux sont encore en prison. Je crois savoir qu'ils sont l'objet d'une proposition pour une grâce amnistiante. Leur cas est d'autant plus pitoyable que ce sont d'anciens prisonniers de guerre qui avaient subi quatre années de captivité et dont un grand nombre s'étaient battus dans le maquis, aux côtés de leurs camarades F.F.FI. Sans doute sont-ils coupables d'acte d'indiscipline en ayant retenu prisonnier un général pour appuyer leurs revendications : mais il y a à leur faute des circonstances atténuantes. Aussi bien leurs revendications étaient-elles fondées puisqu'il s'agissait pour eux de se faire donner l'arriéré de leurs solde et indemnités avant leur retour au foyer. »

Et aujourd'hui.

« Paris reconnaît la « choquante » répression de Thiaroye en 1944. « Il existe quelques pages sombres et douloureuses qui ne doivent pas être oubliées . C'est le cas de Thiaroye, a déclaré Pierre-André Wiltzer, l'ancien ministre de la coopération qui représentait Jacques Chirac. Ceux qui portent la responsabilité [de cet événement] ont sali l'image de la France. » Cette condamnation, en présence de plusieurs chefs d'Etat ouest-africains, constitue une première au sujet d'un épisode jusque-là recouvert, côté français, du silence officiel.» *Le Monde* – 25 août 2004